



# GOUVERNEMENT

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

## Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS)

2019 - 2024



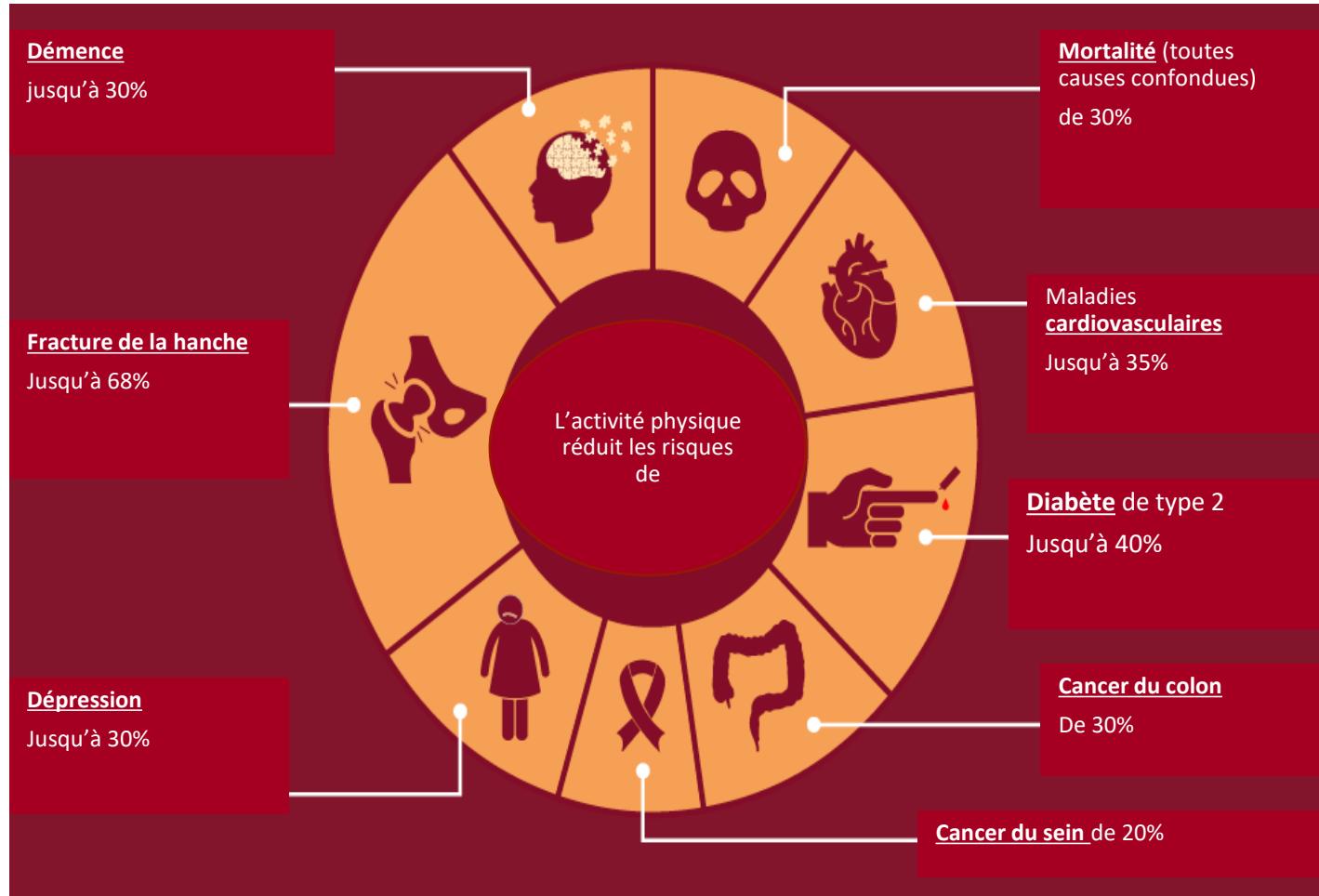
# Les risques liés aux comportements sédentaires



4<sup>e</sup> cause de mortalité dans le monde

Les comportements sédentaires continus sont néfastes, indépendamment du niveau d'activité physique global

# Les bénéfices de l'AP sur la santé



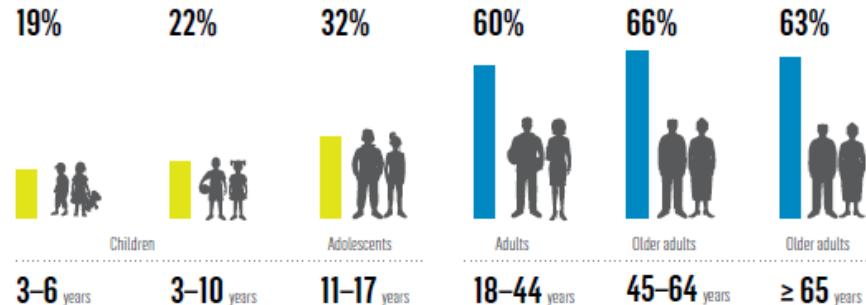
# Fiche repère sur l'activité physique en France

## • NIVEAU D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

### FRANCE PHYSICAL ACTIVITY FACTSHEET 2018



**PHYSICAL  
ACTIVITY FACTSHEETS**  
FOR THE 28 EUROPEAN UNION  
MEMBER STATES OF THE WHO  
EUROPEAN REGION



3-10 years: physically active on 5 or more days per week. 11-17 years: moderate intensity physical activity every day or vigorous intensity physical activity on 5 or more days. Adults: at least 3 days of vigorous intensity physical activity for at least 25 min/day or 5 or more days of moderate intensity physical activity for at least 30 min/day.

**« Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie »**



## ■ Co-pilotage ministère des Sports – ministère des Solidarités et de la Santé

- Articulation volontariste avec d'autres plans, programmes et stratégies interministériels :

- *Plan de développement des Activités Physiques et Sportives*

- *Plan vélo*

- *Plan de prévention du dopage*

- *Programme national nutrition santé (PNNS 4)*

- *Feuille de route obésité*

- *Plan cancer*

- *Feuille de route « Grand âge et autonomie »*

- *Stratégie « pauvreté »*

- *Livre bleu Outremer*

- *Plan Héritage JOP 2024*

### A NOTER

*4 axes, 10 objectifs,  
26 actions*

### A NOTER

*8 actions phare*

# Une stratégie articulée autour de 4 axes:

## **Axe 1 - Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive**

*Encourager la pratique d'une activité physique et sportive à tous les âges de la vie, de manière régulière, durable et adaptée, et lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne (domicile, travail, école...)*

## **Axe 2 - Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique**

*Reconnaitre le rôle majeur de l'APA dans un parcours de soin pour le traitement des maladies chroniques. Mieux informer et former l'ensemble des médecins à la prescription d'activité physique adaptée. Et développer l'orientation ainsi que l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques et/ou en ALD vers une offre et des cadres de pratiques adaptés.*

## Une stratégie articulée autour de 4 axes:

### **Axe 3 - Mieux protéger la santé des sportifs et renforcer la sécurité des pratiques**

*Informer l'ensemble des acteurs concernés et la population générale sur les bonnes pratiques pour limiter les accidents, l'usage de substances interdites*

### **Axe 4 – Documenter et diffuser les connaissances relatives aux impacts de la pratique d'activité physique et sportive sur la santé**

*La démonstration scientifique des bienfaits de l'activité physique et sportive pour la santé est largement établie.*

*Il s'agit aujourd'hui d'en faire la promotion auprès de l'ensemble de la population, des professionnels, des acteurs institutionnels et privés concernés*

# Stratégie Nationale Sport-Santé

Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie

## Mesures Phare :

**1 - Référencer des maisons sport-santé de manière équilibrée sur les territoires et assurer une large information des publics**

**2 - Développer la pratique d'Activités Physiques Adaptées (APA) pour les personnes atteintes de maladies chroniques**

**3 - Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins**

**Grossesse et petite enfance**

**Enfants et jeunes  
3-25 ans**

**Milieu professionnel  
...25-65 ans**

**Bien vieillir  
65+**

**5 - Promouvoir l'APS auprès des enfants et des jeunes dans tous les temps éducatifs (notamment temps scolaire) et des étudiants**

**6 - Développer la pratique d'APS en milieu professionnel**

**5 - Développer l'aisance aquatique dès le plus jeune âge**

**7 - Développer l'offre de pratique d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge**

**8 - Crée un observatoire de l'accidentalité**

# Déploiement du programme « maisons sport-santé »

500 structures d'ici 2022



Offrir par un programme éducatif, préventif, thérapeutique, une accessibilité plus importante à la pratique des APS à des fins de santé, aux activités physiques générales (exercices, marche rapide, etc..) ou adaptées aux limitations fonctionnelles et facteurs de risque individuels.

Un programme sport-santé personnalisé vise à favoriser d'une part, la santé et le bien-être de chacun ainsi qu'un mode de vie plus actif et, d'autre part l'inclusion sociale des personnes les plus fragilisées

La « Maison Sport-Santé » doit ainsi permettre :

- o D'amener un large public à faire un premier pas dans un programme d'activité physique et/ou sportive ou à renouer durablement avec une telle activité, dans la perspective de l'amener vers une pratique régulière, autonome ou en structure sportive classique, traduisant un changement durable de comportement ;
- o De faciliter le recours à l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladie chronique ;
- o De contribuer à assurer l'accompagnement des personnes atteintes d'affection de longue durée orientées consécutivement à une prescription médicale d'activité physique adaptée par leur médecin traitant.

# Déploiement du programme « maisons sport-santé »

Appels à projets 2019 ET 2020



Appels à projets prévus en 2021 et 2022

➤ Instructions interministérielles relative à la **procédure d'évaluation des dossiers de candidature** déposés dans le cadre des appels à projets « Maisons sport-santé »

- A la fin de la procédure de 2019, **138 « maisons sport-santé » (MSS)** sont référencées sur la quasi intégralité du territoire français
- [http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/maisonssportsante\\_dp\\_v12b\\_.pdf](http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/maisonssportsante_dp_v12b_.pdf)
- En 2020, 261 candidatures reçues, 241 jugées recevables, annonce des résultats en mars 2021**

➤ **Attention particulière en 2020 aux territoires restés non-couverts suite à la 1<sup>ère</sup> vague de déploiement, ainsi qu'à ceux inscrits en géographie prioritaire (QPV – ZRR)**

➤ **Attention à l'accompagnement des MSS (technique - financier – réglementaire..) et à la thématisation des travaux**

➤ **Attention particulière en 2020 /2021 à la mise en place avec l'ONAPS d'une mission d'évaluation /mesure d'impact de l'action des maisons sport-santé**

# Développement de l'activité physique adaptée

## ➤ Article 59 LFSS 2020 : travaux en cours sur les textes d'application, pilotage DSS (DCE, susceptible de modification)

- Mise en place et financement par l'ARS, en lien avec les acteurs concernés, **d'un parcours de soins global après le traitement d'un cancer**
  - Parcours soumis à prescription médicale visant à accompagner les personnes ayant reçu un traitement pour un cancer.
  - Comprend un bilan d'activité physique (fonctionnel et motivationnel) ainsi qu'un bilan et des consultations de suivi diététiques et psychologiques.
  - Le contenu du parcours, qui peut le cas échéant ne comprendre qu'une partie de ces actions, est individualisé pour chaque personne en fonction des besoins de celle-ci identifiés par le médecin prescripteur.

## ➤ Lancement d'une expérimentation pour promouvoir l'activité physique adaptée en matière de réadaptation cardiaque

- Arrêté du 27 mai 2020 relatif à l'expérimentation d'activité physique adaptée (APA) pour les patients cardio-vasculaires – « As du Cœur » (publié au JORF n°0132 du 31 mai 2020)
- Lancement dans 5 régions : AURA, Centre-Val de Loire, Bretagne, PACA, Occitanie
- Comité opérationnel de suivi de l'expérimentation (CNAM, DGS, DS avec le porteur de projet)

## ➤ LFSS 2021

- création parcours expérimental sport santé pour les patients atteints d'un diabète de type 2

# Impact de la crise sanitaire - L'avis de l'Anses

1<sup>er</sup> avril 2020

**relatif à l'évaluation des risques liés à la réduction du niveau d'activité physique et à l'augmentation du niveau de sédentarité en situation de confinement**

<https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2020SA0048.pdf>

# Etude de Santé publique France Activité physique et temps passé assis pendant le confinement

## ➤ Activité physique inférieure à 30 min / jour

- **La moitié des personnes en dessous des recommandations de l'OMS**
  - 48,8% des hommes; 52,8% des femmes (différence non significative)

## ➤ Sédentarité élevée : temps assis > 7h/jour

- **Un tiers des personnes assises plus de 7h/ jour**
  - 34,9% des hommes; 32,1% des femmes (différence non significative)

## ➤ Rupture de sédentarité (se lever lorsqu'on reste longtemps assis)

- 44,7% plusieurs fois / heure
- 29,3% toutes les heures
- 15,9% toutes les 2 heures
- 8,1% moins souvent
- 2,0% jamais

# Etude de Santé publique France – EVOLUTIONS DÉCLARÉES ACTIVITÉ PHYSIQUE COMPARÉ À AVANT LE CONFINEMENT

## ➤ Evolutions déclarées de l'activité physique et ses composantes

- ↘ Activité physique: 47,4% (plus par **hommes** : 50,2% ; femmes : 45,0%)
- ↘ Marche : 58,9% (plus par **femmes** : 62,3%; hommes : 55,1%)
- ↘ Activité sportive : 37,1% (pas de diff. par sexe)
- ↗ Activités domestiques : 53,4% (plus par **femmes** 59,1%; hommes 47,1%)
- ↘ Déplacements vélo, trottinette, rollers parmi les 32% qui en font d'habitude : 51,8 %

## ➤ Facteurs associés à la baisse d'activité physique

Resultats régression logistique Diminution vs maintien AP (OR ajustés)

	Hommes	Femmes
Milieu urbain	✓	✓
Statut socio-éco élevé	CSP+	Diplôme $\geq$ Bac
Télétravail	✓	✗
Anxiété	✓	✗
Dépression	✗	✓

# Etude de Santé publique France Activité physique et temps passé assis pendant le confinement

## ➤ Evolution déclaré du temps passé assis

↗ Temps passé assis : 61,4% (pas de diff. significative par sexe)

## ➤ Facteurs associés à la hausse du temps passé assis

Resultats régression logistique Augmentation vs maintien (OR ajustés)

	Hommes	Femmes
Milieu urbain	✗	✓
Télétravail	✓	✓
Chômage partiel	✓	✓
Anxiété	✓	✗
Dépression	✓	✓
Problèmes de sommeil	✗	✓

# Développer les activités physiques et sportives en milieu professionnel

## **Une mesure phare de la Stratégie nationale sport-santé 2019-2024, pilotée par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère des sports**

- Mise en œuvre de la mesure phare n°3 de la Stratégie nationale sport-santé 2019-2024 : « Développer la pratique d'APS en milieu professionnel » copilotée par la DS, la DGT, la DGS et la DGAEP

## **Un axe de la stratégie nationale de santé 2019-2022 : le plan « Priorité prévention » du ministère des Solidarités et de la Santé**

## **Une mobilisation interministérielle dans le cadre du plan « Héritage 2024 »**

# LES CONSTATS

## Un retard pris par la France

- Seuls 13% des Français qui pratiquent une activité physique et sportive le font au travail (temps et lieux de travail). ➔ 18% en Allemagne, 16% au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, 15% en Belgique (Eurobaromètre 2017)
- Seules 18% des entreprises proposent une ou plusieurs initiatives en faveur de la pratique physique et sportive. Dans 46% des cas, il s'agit uniquement d'actions ponctuelles.

## malgré les besoins exprimés par les salariés et les employeurs

- 83% des salariés déclarent souhaiter pouvoir pratiquer une APS dans leur journée de travail
- 54% des dirigeants d'entreprise qui n'offrent aucune activité reconnaissent l'intérêt de cette pratique.

## un enjeu d'actualité

- Une réponse à l'augmentation de la sédentarité
- Un alignement avec les préoccupations d'autres acteurs : Assurance maladie (prévention de la sédentarité et TMS) ; ministère du Travail (PST), ministère de la Fonction Publique (PST1) ; ministère de la santé (« entreprises actives »)
- Un sujet d'intérêt croissant dans les administrations : mairie de Poissy, DRJSCS Bourgogne – Franche Comté, Préfectures Occitanie, IDF, Région Grand Est, Région Bretagne etc.

# Des initiatives dispersées pour répondre à ces attentes

Agence nationale du sport	CNOSF	Secteur marchand	MEDEF	ETAT	Collectivités
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de plateforme de mise en relation entre l'offre et la demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide pédagogique et juridique</li> <li>Trophées du sport en entreprise</li> <li>Recensement des offres fédérales et des CROS/CDOS/CTOS – Partenariat avec BeSport</li> </ul>	<p>Secteur privé marchand</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prestation de conseils vis-à-vis des entreprises</li> <li>Événementiel</li> </ul> <p>FFSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail sur un label européens</li> <li>Plateforme « booking » du sport en entreprise</li> <li>Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outil permettant de calculer le retour sur investissement pour une entreprise qui initie une démarche « sport en entreprise »</li> <li>Guides, conseils aux entreprises adhérentes</li> </ul>	<p>Nouveaux enjeux liés à la qualité de vie au travail et de la santé au travail (Travail et Fonction publique)</p> <p>Démarche « entreprises actives du PNNS » (Santé)</p>	<p>Mobilisation de certaines collectivités territoriales (exemple de la Ville de Poissy, CR Bretagne, CR Grand Est....) qui en tant qu'employeur proposent de l'APS à leurs agents publics</p>

# ACTION MINISTERIELLE

# UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE EN COURS D'ELABORATION

## Coconstruire une feuille de route partenariale

- Fédérer les initiatives sans s'y substituer, en renforçant les collaborations
- Démultiplier notre impact collectif et accroître le nombre de pratiquants réguliers d'activité physique et sportive en milieu professionnel

### autour de 5 grands axes nationaux

1. Convaincre les employeurs publics et privés
2. Accompagner les employeurs dans le déploiement de la pratique d'APS
3. Favoriser l'adaptation de l'offre fédérale et rendre lisible celle du secteur marchand
4. Déployer sur les territoires les axes pour apporter des réponses concrètes aux employeurs
5. Observer et mesurer

# Fédérer un réseau d'acteurs autour d'un objectif commun

Ministère en charge des Sports

Ministère des Solidarités et de la Santé (DGS)

Ministère de la transformation et de la fonction publique (DGAFFP)

Ministère du travail (DGT)

Ministère de la transition écologique

Observatoire de la qualité de vie au travail

CNOSF

FFSE (Fédération Française de Sport d'Entreprise)

ANS

Union Sport & Cycle

MEDEF

U2P

CPME

Mutuelles

Assurances

Associations d'élus (AMF, ANDES, ADF, ARF)

COCT

« Créer les conditions de réussites pour développer la pratique d'une activité physique et sportive en milieu professionnel »



Feuille de route « APS en milieu professionnel

# **SNSS – Sensibiliser – Informer – Accompagner – Former**

## ***Action reportée dans le contexte de crise sanitaire : Mois de l'activité physique et sportive***

- Mesure inscrite dans la Stratégie Nationale Sport Santé et le Plan Héritage 2024
- Vise à mettre en place une campagne de communication, prévue initialement en septembre 2020, à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo
- Objectif - **promouvoir à grande échelle les bienfaits de l'activité physique**
- Campagne qui s'étalera sur un mois, chaque année, jusqu'en 2024
- Promue par le ministère des solidarités et de la santé et le ministère des sports (MSS pilote)
- Montée en charge progressive jusqu'en 2024 (au moins)

➔ ***Report du calendrier prévu initialement (report des JOP de Tokyo) dans le contexte de crise sanitaire***

**Merci pour votre attention**